

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 29 juin 2023 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Peyrat-le-Château, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 15 juin 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	20	7	27	27	2

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, ECHASSERIAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BESNIER Michèle à LENOBLE Monique, BODIN Pascal à BIDAUD Jean-Michel, COLIN Juliana à SIMON Philippe, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, LOURADOUR Patricia à BRUN Patrick, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, SUDRON Frédéric à DELEFOSSE Laurent.

Membres excusés : ANOMAN Matthieu, COUPET Georges, DUMON ST PRIEST Hubert, POURCHET Pierre.

Secrétaire de séance : Evelyne MARQUES

INSTITUTION

Délibération n° 54 -2023 : Piscine communautaire à Eymoutiers – Modification du règlement intérieur

Madame la Présidente informe que pour des raisons de sécurité, les MNS souhaitent apporter une modification de l'article 4 du règlement intérieur et de le substituer par le règlement suivant :

ARTICLE 4 :

Ne seront pas admis dans l'établissement :

- les enfants âgés de moins de 9 ans non accompagnés d'un adulte, et les enfants ne sachant pas nager non accompagnés d'un adulte ;
- les personnes risquant de perturber l'ordre : état d'ivresse, tenus ou propos incorrects ... ;
- les personnes atteintes d'affections cutanées ou de verrues plantaires ;
- les animaux, même tenus en laisse.

Les autres articles restent inchangés.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- ADOPTER le règlement intérieur présenté ci-dessous
- ACTER sa mise en place à compter du 07 juillet 2023

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 04 juillet 2023

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :

10 JUL. 2023

Publié le :

10 JUL. 2023